



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE STANSTEAD  
LORS D'UNE SÉANCE EXTRAORDINAIRE  
TENUE LE 18 FÉVRIER 2014**

\_\_\_\_\_  
MAIRE

\_\_\_\_\_  
GREFFIÈRE  
PAR  
INTÉRIM

Une séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Stanstead a eu lieu le 18<sup>e</sup> jour du mois de **FÉVRIER**, de l'an **DEUX MILLE QUATORZE**, à l'endroit habituel des sessions.

**SONT PRÉSENTS** Mesdames et Messieurs les conseillers suivants, à savoir :

*Paul Stuart, Rollande Rouleau, Wayne Stratton, Frances Bonenfant et Guy Ouellet.*

**EST ABSENT** Monsieur le conseiller *André-Jean Bédard*.

**TOUS FORMANT QUORUM** sous la présidence du maire *Philippe Dutil*.

La greffière par intérim, Me Karine Duhamel ainsi que le directeur général, Me Guillaume Labbé, sont également présents, conformément aux dispositions de la *Loi sur les cités et villes*.

Il n'y a aucune personne dans l'assistance.

**1.0**

**OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE (1.0)**

Monsieur le maire Philippe Dutil souhaite la bienvenue aux membres de son conseil et à l'assemblée et déclare l'ouverture de la séance. Il est 18 h 30. Les membres du conseil reconnaissent avoir reçu l'avis de convocation au plus tard 24 heures avant la tenue de la séance conformément à l'article 323 de la *Loi sur les cités et villes*.

**2.0**

**2014-02-6837**

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (2.0)**

*Il est proposé par Guy Ouellet*

*Appuyé par Wayne Stratton*

*Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)*

**QUE** l'ordre du jour soit accepté tel que rédigé.

**ADOPTÉE**

**3.0**

**2014-02-6838**

**Attribution du contrat pour l'achat de la camionnette Dodge 1 500 – Appel d'offres 2014-30 (3.0)**

**CONSIDÉRANT QUE** le directeur général a procédé à l'appel d'offres sur invitations 2014-30 pour l'achat de la camionnette Dodge 1 500 de l'année 2014, conformément à l'article 573.1 de la *Loi sur les cités et villes*;

**CONSIDÉRANT QUE** le directeur général a procédé à l'ouverture publique des soumissions le 10 février 2014;

**CONSIDÉRANT QU'**après avoir procédé à l'étude de la seule soumission reçue et confirme qu'elle est conforme au devis soumis par la municipalité et qu'elle se lit comme suit, incluant les taxes, à savoir:

**Soumissionnaire**

Magog Concept Chrysler inc.

**Prix total**

40 121,67 \$

*Il est proposé par Paul Stuart*

*Appuyé par Guy Ouellet*

*Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)*



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE STANSTEAD  
LORS D'UNE SÉANCE EXTRAORDINAIRE  
TENUE LE 18 FÉVRIER 2014**

MAIRE

GREFFIÈRE  
PAR  
INTÉRIM

**QUE** le conseil, après avoir pris connaissance de la seule soumission reçue, accorde à Magog Concept Chrysler inc., le contrat pour l'achat d'une camionnette Dodge 1 500, selon les spécifications du devis soumis par la Ville de Stanstead de l'appel d'offres 2014-30 pour la somme de **34 896 \$**, taxes en sus. Le montant est approprié à même le budget Financement.

**ADOPTÉE**

**4.0**  
**2014-02-6839**

**Attribution du contrat pour l'achat d'une remorque à déchargement (4.0)**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville désire procéder à l'achat d'une remorque à déchargement ( « pup trailer » );

*Il est proposé par Frances Bonenfant  
Appuyé par Rollande Rouleau  
Et résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)*

**QUE** le conseil accorde le contrat pour l'achat d'une remorque à déchargement à la Ferme Blayrond / Robert Tremblay pour un montant de 12 000 \$, taxes en sus. Le montant est approprié à même le budget Immobilisation.

**ADOPTÉE**

**5.0**  
**2014-02-6840**

**Octroi d'un mandat de mise à jour de l'étude pour un projet hôtelier (5.0)**

**CONSIDÉRANT QUE** le 21 février 2011, la firme Horwath HTL Consultants produisait une étude de marché pour un projet hôtelier au service limité situé à Stanstead;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville souhaite procéder à la mise à jour de ladite étude de marché et demande que la rédaction de celle-ci soit faite en anglais;

**CONSIDÉRANT QUE** la firme Horwath HTL Consultants a transmis, le 17 février 2014, une offre de services professionnels à l'attention de la Ville;

*Il est proposé par Frances Bonenfant  
Appuyé par Paul Stuart  
Et résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)*

**QUE** le conseil accorde le mandat de services professionnels à la firme Horwath HTL Consultants pour un montant de 7 000 \$, taxes en sus, en vue de réaliser les mises à jour requises pour un projet hôtelier au service limité, situé à Stanstead. Le montant est approprié à même le surplus.

**ADOPTÉE**

**6.0**  
**2014-02-6841**

**Entente intermunicipale de protection contre les incendies avec la municipalité de Ogden pour les années 2014 et suivantes (6.0)**

**CONSIDÉRANT QUE** le directeur général a soumis une proposition d'entente intermunicipale en protection incendie à la municipalité de Ogden pour les années 2014 et suivantes et qu'il y a lieu que les conseils municipaux des municipalités respectives adoptent le contenu de ladite entente, pour fin de signature;

*Il est proposé par Paul Stuart  
Appuyé de Guy Ouellet  
Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)*



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE STANSTEAD  
LORS D'UNE SÉANCE EXTRAORDINAIRE  
TENUE LE 18 FÉVRIER 2014**

\_\_\_\_\_  
MAIRE

\_\_\_\_\_  
GREFFIÈRE  
PAR  
INTÉRIM

**QUE** le conseil mandate et autorise le Maire, ou en son absence le maire suppléant, et le directeur général, ou en son absence la greffière par intérim, à signer pour et au nom de la Ville de Stanstead le projet d'entente pour les années 2014 et suivantes, joint à la présente sous l'**Annexe A**, pour le Service de protection incendie avec la municipalité de Ogden.

**ADOPTÉE**

**7.0**  
**2014-02-6842**

**Financement concernant l'achat de la camionnette Dodge 1 500 (7.0)**

**CONSIDÉRANT QUE** de par la résolution n° 2014-02-6838, la Ville octroie le contrat d'achat de la camionnette Dodge 1 500 pour le service des travaux publics à Magog Concept Chrysler inc.;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville désire acheter, par contrat de vente à tempérament régi par les articles 1745 et suivants du *Code civil du Québec*, le bien mentionné ci-dessus;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville reconnaît que la cession du contrat par le vendeur est nécessaire pour que le prix ou le solde du prix de vente soit payable par versements périodiques;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville a été avisée que le vendeur a cédé ou s'apprête à céder au cessionnaire mentionné ci-dessous, tous ses droits dans le contrat de vente;

**CONSIDÉRANT QUE** la cession du contrat au cessionnaire n'affecte pas ou n'affectera pas les droits de la municipalité contre le vendeur et/ou le fabricant du bien vendu;

*Il est proposé par Guy Ouellet*

*Appuyé de Wayne Stratton*

*Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)*

**QUE** la Ville achète de Magog Concept Chrysler inc., par contrat de vente à tempérament comportant des versements périodiques et une clause de réserve de propriété jusqu'à parfait paiement, la camionnette Dodge 1 500 de l'année 2014 au prix de 40 121,67 \$, taxes incluses.

**QUE** le prix de vente porte intérêt à taux variable, soit le taux préférentiel majoré de 0,75 % l'an et que des frais de 250 \$ sont payable pour l'ouverture du dossier.

**QUE** le prix de vente et les intérêts sur celui-ci soient payables en fonction d'un amortissement de 60 mois.

**QUE** la Ville accepte la cession du contrat de vente en faveur de la Caisse Desjardins du Lac-Memphrémagog et qu'elle accepte de faire ses paiements périodiques au cessionnaire, qu'elle réserve ses droits contre le vendeur et/ou le fabricant du bien acheté et qu'elle renonce à faire valoir contre le cessionnaire tout défaut de fonctionnement ou autre vice ou irrégularité relatifs au bien qu'elle pourra invoquer contre le vendeur du bien.

**QUE** le conseil mandate et autorise le Maire, ou en son absence le maire suppléant, et le directeur général à signer pour et au nom de la Ville de Stanstead le contrat de vente à tempérament aux modalités susmentionnées ainsi que tout autre document nécessaire ou utile pour donner plein effet à la présente résolution.

**ADOPTÉE**



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE STANSTEAD  
LORS D'UNE SÉANCE EXTRAORDINAIRE  
TENUE LE 18 FÉVRIER 2014**

\_\_\_\_\_  
MAIRE

\_\_\_\_\_  
GREFFIÈRE  
PAR  
INTÉRIM

**8.0**  
**2014-02-6843**

**Règlement n° 2013-165-14-01 intitulé "Règlement n° 2013-165-14-01 amendant le règlement concernant les taxes d'égout, de vidange des fosses septiques, d'eau, des ordures ménagères, des matières recyclables et des matières organiques pour l'exercice 2014" - Avis de motion (8.0)**

**AVIS DE MOTION** est donné par le conseiller *Paul Stuart* que lors d'une prochaine séance de ce conseil, un règlement n° 2013-165-14-01 intitulé "Règlement n° 2013-165-14-01 amendant le règlement concernant les taxes d'égout, de vidange des fosses septiques, d'eau, des ordures ménagères, des matières recyclables et des matières organiques pour l'exercice 2014" sera déposé.

Ce règlement a pour objet de corriger les tarifs prévus pour l'achat de bac à récupération et de bac à ordures ménagères.

**9.0**

**PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE (9.0)**

Le conseil se met à la disposition de son assistance conformément à l'article 322 de la *Loi sur les cités et villes* et rappelle que les questions doivent traiter exclusivement du budget.

**10.0**  
**2014-02-6844**

**LEVÉE DE LA SÉANCE (10.0)**

*Il est proposé par Paul Stuart  
Appuyé par Guy Ouellet  
Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)*

**QUE** les sujets ayant tous été traités, la séance extraordinaire soit levée. Il est 18 h 38.

**ADOPTÉE**

*Respectueusement soumis,*

\_\_\_\_\_  
**M. Philippe Dutil,**  
Maire

\_\_\_\_\_  
**Me Karine Duhamel,**  
Greffière par intérim